

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION **DE LA CABINE PHOTOBOOTH54** **LORRAINE**

GENERALITES :

Toute location vaut acceptation, par le locataire, des conditions générales de location spécifiques aux cabines photo louées par Barbinails Photographie sans aucune réserve.

Un devis personnalisé est nécessaire pour chaque prestation. Seuls seront pris en compte les devis complétés de la mention "bon pour accord", du cachet dans le cas de clients professionnels (entreprises, associations...) ou de la signature pour les clients particuliers.

Barbinails Photographie se réserve le droit de demander au client locataire tout document qu'elle jugera nécessaire : pièces d'identité ou autre.

Suite à cela, un contrat de location pré-rempli sera envoyé, avec votre accord, par courrier électronique ou par voie postale. Il devra être retourné sous sept jours maximum après réception. (Passé ce délai, le contrat sera annulé). Possibilité de poser une option pour la date choisie valable 8 jours. Passé ce délai, l'option sera annulée.

La réservation ne sera effective qu'à la réception du contrat dûment signé par le client locataire et accompagné des chèques d'acompte et de caution. Un contrat de location mal rempli, incomplet peut entraîner l'annulation de la réservation.

Tout contrat retourné avec acompte et caution est considéré comme ferme et définitif.

Dès réception du contrat de location ainsi que des chèques d'acompte et de caution, nous vous enverrons un courrier électronique vous indiquant la confirmation de votre réservation.

La somme engagée lors de la signature du contrat reste due en intégralité à Barbinails Photographie .

La sous-location est interdite.

NOS OBLIGATIONS :

Barbinails Photographie s'engage :

- À restituer entièrement tous arrhes, avances ou paiements reçus de la part du client en cas :
- D'annulation pour des raisons de cas de force majeure (panne de véhicule de transport etc...)
- D'indisposition du personnel de Barbinails Photographie dans le cas où l'encadrement est à effectuer par nos soins
- D'indisponibilité du matériel etc...

Dans tous les cas, la restitution se limite aux paiements reçus du client locataire qui ne pourra prétendre à aucun dédommagement financier.

Le client locataire s'engage :

- À payer, en cas de dommage, le montant total des frais engagés pour les réparations du matériel ou de son nettoyage
- À respecter et à faire respecter les conditions générales de location et les consignes de surveillance
- À assurer le respect des consignes et à avertir et surveiller les utilisateurs
- À assumer seul sa responsabilité en matière de sécurité. Barbinails Photographie ne peut, en aucun cas, être mis en cause en matière de sécurité
- À faire en sorte que l'utilisation du matériel Photobooth/Photomaton respecte l'usage pour lequel elles sont destinées et que cela puisse s'effectuer dans des conditions maximums de sécurité pour tous, notamment dans les lieux publics.

Le client locataire prend à sa charge :

- La fourniture et le branchement électrique avec une prise à la terre. Ce branchement devra être conforme aux normes dites lieu public. (à moins de 5 mètres de la cabine).
- Les barrières de sécurité (pour canaliser le public et/ou protéger le matériel)
- Les repas ainsi que le parking des véhicules de notre personnel en cas d'encadrement par Barbinails photographie.
- La surveillance du matériel pour les locations longues durée 24h/24h, sauf si le devis stipule le contraire. Pour tous vol de matériel, le locataire est entièrement responsable du préjudice subit.
- Toutes les autorisations nécessaires et taxes éventuelles (communale ou autre)
- L'assurance "responsabilité civile" pour la ou les journées (voir chapitre "assurance")

Pendant la location, le personnel de Barbinails photographie aura libre accès au matériel et se réserve le droit d'intervenir si les consignes d'installation et/ou de surveillance ne sont pas respectées, d'en exiger l'application immédiate ou d'arrêter l'utilisation du Photomaton. Le montant de la location sera dû dans son intégralité.

Barbinails photographie ne pourra être tenue responsable des conséquences éventuelles pouvant découler de la non utilisation de la structure à la date indiquée, de retard dans la mise à disposition ou mise en service du matériel loué dû à des raisons indépendantes de sa volonté (en cas de force majeure, par suite d'intempéries importantes empêchant le montage), si l'installation déjà montée a subi des dommages qui la rendent inutilisable, ne permettent plus le montage d'une structure, si un accident constaté par la gendarmerie ou un huissier rend le montage impossible dans les délais prévus, si des barrages de routes, manifestations, grèves, et autres empêchent le montage dans les temps prévus, ainsi qu'en cas de panne prolongée d'électricité qui rend impossible l'utilisation du matériel.

En cas de dommage sur la cabine, du fait du locataire, d'un acte de vandalisme ou autre, si la structure doit être démontée pour éviter l'aggravation des dégâts, le locataire n'aura droit à aucune indemnité, même si la manifestation ne peut avoir lieu. Les frais de location seront dûs dans leur intégralité et augmentés des frais de réparation ou de remplacement de la cabine. Barbinails photographie est seule qualifiée pour apprécier l'ampleur des dégâts et prévoir leurs conséquences éventuelles. Le locataire reconnaît savoir qu'il est formellement interdit : d'écrire par quelque moyen que ce soit sur le matériel, d'apposer des affiches, de planter des clous/épingles dans le matériel, de couper les tissus, etc...

RESERVE DE PROPRIETE :

Le matériel loué reste l'entière propriété de Barbinails photographie et le locataire s'interdit de le laisser saisir par ces créanciers.

TARIF - PAIEMENT

Les prix sont établis net. TVA non applicable, art.293 B du CGI. (Valable 1 mois après sa date d'édition).
Notre tarif comprend :

- la ou les cabines photos pendant le ou les jour (s) loué (s)
- la ou les rallonge (s) électrique (s) de 10 mètres
- le ou les rideaux
- le matériel informatique
- la livraison dans un rayon de dix kilomètres autour de notre dépôt
- le nettoyage/désinfection dans les limites d'une utilisation normale (voir chapitre "Notice"), au-delà, une majoration sera appliquée.
- Le personnalisation lors du montage (conditions générales de location, notice d'utilisation)

Détail :

Le coût total de la location sera fixé avant la signature du contrat et sera établi en fonction de la ou des structure (s) choisie (s), la durée de location, les frais kilométriques ou non (la livraison est gratuite dans un rayon de dix kilomètres autour du dépôt, au-delà, le tarif au kilomètre sera appliqué dans la totalité du trajet aller et retour). L'installation reste, quant à elle gratuite, quel que soit le tarif appliqué (sous conditions, voir chapitre d'installation du matériel et nature du terrain). Pour les départements limitrophes de notre dépôt (54), un forfait de livraison sera appliqué. Pour plus de détails sur les frais de transport, veuillez nous consulter.

Si la location porte sur plusieurs jours consécutifs et que le matériel reste sur place, le chèque de caution demandé sera de l'intégralité de la valeur des structures louées. Pour l'installation, il incombera au client locataire, soit de faire garder la ou les cabine (s) 24h/24 soit de les démonter. L'installation gratuite par Barbinails photographie ne concernera que le premier jour de location pour le montage et le dernier jour de location pour le démontage. Dans ce cas, Barbinails photographie fournira la notice de montage et de démontage pour la durée de location, Barbinails photographie ne sera pas responsable des montages et démontages intermédiaires.

Dans tous les cas, un chèque de caution sera demandé et devra être en la possession du représentant de Barbinails photographie lors de la signature du contrat (voir chapitre "Caution").

De plus, un acompte de 30% du montant net garantit la réservation. Il peut être effectué par chèque bancaire, chèque postal, chèques vacances, virement, ou en espèces. Le solde est payable au jour de la prestation et, ce, avant l'installation et la mise en service de la ou des cabines par notre technicien. Sauf conditions particulières, stipulées sur le contrat de location, la réservation ne pourra être définitive qu'après réception de l'acompte, accompagné du contrat de location daté et signé.

Cas particulier : enlèvement au dépôt

Le client locataire devient responsable de l'intégralité du matériel loué et, ce, dès la sortie de notre dépôt.

Le matériel est considéré, sans réserve aucune, comme fonctionnel et en état. Le montage, selon la procédure, devra être respecté. Barbinails photographie ne saurait être tenue pour responsable en cas de mauvais montage ayant pour conséquence un accident. Lors du retour du matériel le chèque de caution restera en notre possession jusqu'à la vérification intégrale du matériel, et sera renvoyé par voie postale.

Barbinails photographie fournira la notice de montage ainsi que les normes de sécurité. Attention : pour ce mode de transport des frais de contrôle et de nettoyage seront à la charge du client. Tarif : nous consulter.

CAUTION

Une caution vous sera demandée (chèque non encaissé).

Cette caution sert de garantie et, le cas échéant, à couvrir d'éventuels accidents survenus à la structure. La caution sera restituée après vérification du matériel par notre technicien. Tout matériel endommagé (accessoire manquant, incomplet, présentant une trace de dommage ou dans un état de propreté contestable), fera l'objet d'une facturation. Celle-ci sera alors déduite du montant de la caution afin de remettre en état ou de remplacer le matériel manquant ou endommagé aux frais du client locataire.

Quelques exemples de tarifs à titre indicatif : appareil photo + objectif = 800€, écran tactile = 400€, imprimante = 200€00.

CONDITIONS DE REPORT OU D'ANNULATION

L'acompte versé permet de garantir au client la réservation de la ou des cabine (s) louée (s). Il n'est donc pas rendu au client.

Cependant, en cas d'annulation, même pour un motif indépendant de la volonté du client, l'acompte versé ne sera en aucun cas remboursé.

Si l'annulation est faite sur le lieu de location, c'est-à-dire après déplacement de Barbinails photographie sur le lieu de location, des conditions de report ne seront pas possibles, et la prestation restera due par le locataire et ce, avec des frais supplémentaires d'annulation.

En effet, les frais de déplacements seront alors comptabilisés deux fois et, ce, dès le premier kilomètre au départ de notre dépôt.

ASSURANCE

Dans tous les cas, le client locataire doit contracter une assurance pour assurer sa journée d'animations.

Le locataire est seul responsable de toute éventuelle détérioration, perte, vol...

Le locataire devra prendre toutes les dispositions utiles en vue de se garantir et, notamment, souscrire une police d'assurance adéquate qui lui paraîtra opportune contre les risques de dommage, perte, vol ou autre incident et, d'une manière générale, le client locataire reste pleinement responsable du matériel et des utilisateurs, même dans le cas où Barbinails Photographie assurerait l'animation et/ou la surveillance des jeux loués.

Barbinails photographie s'engage à contracter, auprès de la compagnie de son choix, une assurance garantissant les risques de "Responsabilité Civile" relatifs à un dysfonctionnement, mettant en péril la sécurité des personnes utilisant le, ou les structure (s) (Uniquement pour la location aux particuliers).

Les Associations et Sociétés sont priées de s'assurer.

Cela ne garantit en aucun cas les accidents dont Barbinails photographie ne peut être tenu pour responsable, c'est-à-dire liés au non-respect des règles de sécurité indiquées sur la, ou les structure(s), reprises dans les conditions générales de location ou bien encore indiquées par nos techniciens.

DOMMAGE AUX BIENS LOUES

Le client locataire est responsable de l'utilisation du matériel et des dommages subis au bien loué.

La perte définitive du matériel, hors cas de vice caché, sera facturée au prix de rachat de celui-ci, sans que ne puisse être appliqué à Barbinails Photographie de coefficient de vétusté.

En cas d'incident dû à la structure louée, le loueur s'engage à en informer Barbinails photographie sans délai et à lui communiquer la déclaration de sinistre qu'il aura faite à son assureur, par écrit, dans les 72 heures.

Le client locataire s'engage à communiquer les coordonnées exactes de son assurance ainsi que le numéro de sinistre.

ENTRETIEN

Barbinails photographie s'engage à effectuer l'entretien normal de la structure louée.

L'entretien de la structure louée est réputé correctement effectué si, à la mise à disposition du matériel loué, le client locataire l'accepte sans réserve.

Nos structures sont nettoyées et inspectées après chaque prestation. Le client locataire bénéficie ainsi de structures toujours propres et de qualité.

LITIGES

Barbinails photographie ne saurait répondre de la qualité ou du fonctionnement de ses cabines photos, si tous les termes de ces conditions générales sans exception n'étaient pas respectés.

Dans tous les cas, Barbinails photographie reste propriétaire du matériel et ce dernier est insaisissable. Le présent contrat est régi par le droit français. En cas de litige, le Tribunal de Commerce ou d'Instance de Nancy est seul compétent.

ENCADREMENT

Le locataire doit prévoir au moins une personne adulte et responsable, par structure louée, (Le mieux : 2 personnes qui peuvent se relayer), pendant la totalité de la durée de la location : elle (s) assurera (ront) la surveillance des participants et veillera (ront) à ce que les points relatifs à la présente notice d'utilisation et aux conditions générales de location soient respectés afin d'assurer le maximum de sécurité.

Le client locataire pourra fournir l'encadrement : une personne minimum par cabine durant toute la durée de location. Cela devra être indiqué sur le contrat.

Dans le cas contraire, Barbinails photographie facturera le service d'encadrement, alors facturé par tranches de six heures. La 1^{ère} tranche n'est pas divisible. Au-delà, une majoration sera appliquée. Pour plus de renseignements, nous consulter.

Si la présence de Barbinails photographie est demandée pour l'animation et/ou l'encadrement de l'animation, Barbinails photographie se dégage de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident matériel et/ou corporel. Le personnel affecté à la surveillance des structures ne peut être en aucun cas tenu pour responsable du comportement des participants et sa présence ne saurait se substituer à l'autorité des parents ou accompagnateurs adultes.

Barbinails photographie décline toute responsabilité quant aux incidents qui pourraient découler d'une utilisation détournée du matériel malgré les consignes de sécurité données par notre personnel. Le client locataire reste seul responsable.

INSTALLATION DU MATERIEL ET NATURE DU TERRAIN

Le lieu doit impérativement être accessible en camionnette. Dans le cas où cette condition ne serait pas respectée, le montage de la ou des cabines (s) ne pourra être réalisé et l'intégralité de la prestation sera dûe par le client.

De plus, il est demandé au client de prévoir 1 personne pour la mise en place et le rangement du matériel. Attention : Dans le cas contraire, Barbinails photographie facturera la mise en place et le rangement du matériel, et ce, systématiquement. Tarif nous consulter.

Lors de l'installation un état des lieux précis des matériels ainsi que leurs quantités sera effectué en présence du client locataire.

L'emplacement réservé au matériel devra être totalement dégagé, relativement horizontal (plat, avec une pente maximum de 5%), propre, aux dimensions largement supérieures à celles de la ou des structure (s) à installer.

L'endroit d'exploitation devra être définitif, le technicien ne pourra plus déplacer la, ou les structure (s), après leur déchargement.

L'installation de la, ou des cabine(s) photo(s) est réalisée par Barbinails photographie. Il est strictement interdit de la modifier durant toute la durée du contrat sauf condition contraire stipulée dans le contrat (exemple de la location de plus d'une journée, en cas de tempête...)

Le locataire devra éteindre le matériel informatique comme indiqué par le responsable du montage avant l'arrivée de celui-ci.

Information :

Lorsqu'elle est utilisée en extérieur, la cabine devra obligatoirement est protégé par une tonnelle ou tout autre structure du même style. Il est préférable de prévoir l'animation en intérieur.

Barbinails photographie dégage toute responsabilité pour le vol, la dégradation ou tout autre préjudice subit si vous décider de la mettre la cabine en extérieur.

RESTITUTION

Le matériel loué est restitué à une heure convenue entre les parties et indiquée sur le contrat.

La restitution est obligatoire à l'heure indiquée au contrat sans qu'il soit nécessaire pour Barbinails photographie d'adresser une mise en demeure.

Lors de la restitution, un second état des lieux du ou des matériel (s) ainsi que leur dénombrement sera effectué avec le client locataire. Si le second état des lieux n'est pas conforme à celui effectué lors de l'installation, des frais de réparation/ nettoyage/ remise en état, ou perte de matériel seront facturés.

DIVERS

Les renseignements portés sur nos plaquettes, les illustrations, les photographies, les caractéristiques, les dimensions mentionnées dans nos publications n'ont qu'une valeur indicative et ne sont pas contractuels.

Les tarifs et autres informations n'engagent pas notre société qui se réserve le droit d'apporter toute modification si nécessaire.

La signature du contrat de location par le client locataire sous-entend l'acceptation, dans leur intégralité des conditions générales ci-dessus, ainsi que de l'ensemble des documents remis par Barbinails photographie

Acceptation des conditions générales de location :

Date et Signature suivis de la mention « Lu et Approuvé » :

Le Locataire :

Nom et prénom :

La propriétaire : Mme CARDOT Adeline

Barbinails Photographie

www.barbinails.com

06.60.87.66.48